

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO

N° D. 2026/010

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 23 mars 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Françoise THOMAS, Nadine ZILBER, Mariia CARENINI

ABSENT EXCUSE : Jeremy CONRAD-PICKLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie CHAPPAZ

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, pour la durée du mandat, de désigner les membres des commissions d'appel d'offres et des marchés à procédure adaptée,

Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, président de droit, ces commissions sont composées de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal à la représentation au plus fort reste ;

Monsieur le Maire informe des candidatures reçues :

Liste « Vivre Nernier ! » :

Titulaires :

- Sylvie CHAPPAZ
- Laurent GRILLON
- Philippe VULLIEZ

Suppléants :

- Jérôme BAMBERGER
- Laurence BOSI
- Patrick COMBAZ

Liste « Réinventons Nernier » :

- Jeremy Conrad PICKLES

Il est ensuite procédé au vote

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés : 10

- **Liste « Vivre Nernier ! »** : 10 voix
- **Liste « Réinventons Nernier »** : 0 voix

La totalité des sièges est attribuée à la **Liste « Vivre Nernier ! »** Celle-ci obtient :

- 3 sièges de titulaires
- 3 sièges de suppléants

Sont donc désignés :

Délégués titulaires :

- Sylvie CHAPPAZ
- Laurent GRILLON
- Philippe VULLIEZ

Délégués suppléants :

- Jérôme BAMBERGER
- Laurence BOSI
- Patrick COMBAZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proclamer élus les membres de la commission d'appel d'offres et des marchés à procédure adaptée tels que désignés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Secrétaire de séance
Sylvie CHAPPAZ

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA



Transmis au représentant de l'Etat le :

30 MARS 2026

Date de publication

30 MARS 2026